

COMMUNE DE SAINT AUVENT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 18 décembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre 2019 à 20H sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 18 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 09/12/2019

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, Mme Aurélie GAUMER, M Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE Conseillers Municipaux.

Excusé : M. Alan DUVAL (Conseiller Municipal).

Secrétaire de séance : M. Kévin JOUSSE

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter 1 point à l'ordre du jour
Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Ouest Limousin pour la construction de la salle de sport

Accord du conseil à l'unanimité

- Le compte rendu de la réunion du 12 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération n°44/2019** : Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au retrait des Communautés de Communes de Pays de Nexon-Monts de Châlus, Charente Limousine, Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin du Syndicat Mixte Vienne Gorre à compter du 31 décembre 2019. Cette décision faisant suite à la délibération n°2019/34 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Vienne Gorre qui délègue la compétence GEMAPI au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne transformé en EPAGE.
- **Délibération n°45/2019** : Le conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts modifiés du Syndicat Mixte Vienne Gorre qui s'appellera désormais Syndicat Vienne Gorre et qui aura en charge la création, l'entretien et l'aménagement de l'ensemble des chemins ruraux ainsi que le transport scolaire et sorties périscolaires (y compris les sorties du centre de loisirs).
- **Délibération n°46/2019** : Le conseil municipal décide à la majorité de donner un avis favorable sur le projet de réforme statutaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin qui consiste à intégrer la compétence GEMAPI. Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin exercera celle-ci pour le compte de 3 Communautés de Communes (Pays de Nexon-Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin).

- **Délibération n°47/2019** Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant 1 au marché de travaux de la construction de la salle de sport -* Lot 3 pour une plus-value de 1 323.00 € HT au lieu de 3 753 € HT.
 - **Délibération n°48/2019** Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer le Régime Indemnitaire pour les agents de catégorie A- filière administrative, tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
 - **Délibération n°49/2019** Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place au sein des services de la Commune de Saint-Auvent le Compte Epargne Temps (CET).
 - **Délibération n°50/2019** Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les taux proposés pour l'année 2020 dans le cadre du contrat -Groupe d'assurance statutaire CDG87 : 7.13% sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire pour les agents affiliés à la CRNACL :et 1.60% sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.
 - **Délibération n°51/2019** Le conseil municipal décide à l'unanimité 'attribuer l'indemnité de conseil au taux maximum à Monsieur Mickaël BINET et Monsieur Pascal PASQUINET calculée, selon les bases définies par la loi n°92-125 du 6 février 1992, au prorata de la durée de leurs fonctions de comptable à la Trésorerie de Rochechouart pour l'année 2019.
 - **Délibération n°52/2019** Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Ouest Limousin en vue de participer au financement de la construction de la salle de sport à hauteur de 40 000 €.
- **Questions diverses**

La séance est levée à 22H00

Affiché le 23 décembre 2019